

2019

DPEF

Déclaration de
Performance
Extra-Financière



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

AVANT PROPOS

Le présent document illustre la manière dont le groupe Exacompta Clairefontaine prend en compte les conséquences environnementales, sociales et sociétales liées à ses activités.

Cette Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), intégrée au rapport de gestion, fait suite à la transposition en droit français d'une Directive Européenne sur la communication extra-financière.

L'ensemble des activités du Groupe est pris en compte dans le périmètre de cette déclaration, pour autant, un focus est réalisé sur les activités de production de papier qui concentrent l'essentiel des impacts extra-financiers.

En 2019, le groupe a acquis :

- Eurowrap, deux sites (Danemark et Royaume-Uni), spécialisé dans la fabrication et la distribution d'emballages cadeaux ;
- Biella, trois sites (Suisse, Allemagne et Roumanie), fabricant reconnu d'articles de classement.

En raison de l'épidémie de Covid-19, la collecte des données a été perturbée. Certains sites n'ont pas pu fournir d'informations ou certaines sont partielles, toutefois, cela n'altère pas la qualité d'ensemble de ce rapport.

Le groupe soutient les mesures prises concernant l'alimentation responsable et l'amélioration du bien-être animal mais il n'a pas de responsabilités directes dans ces domaines.

En France, dans les entreprises de plus de 11 salariés, la mise en place d'un comité social et économique (CSE) s'est achevée en 2019.

Les échanges avec les partenaires sociaux, notamment les délégués syndicaux, ont permis depuis de nombreuses années la signature et la mise en oeuvre d'accords collectifs afin de veiller au maintien de bonnes conditions de travail dans un souci d'égalité professionnelle homme/femme.

Les directeurs de sites sont chargés de mettre en oeuvre la politique du groupe afin que des activités soient réalisées en garantissant la santé et la sécurité des collaborateurs, en préservant l'environnement et en contribuant au développement des territoires.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU GROUPE	2
<i>Ses principaux métiers</i>	2
<i>Ses marchés</i>	3
<i>Des atouts industriels</i>	4
<i>Des atouts commerciaux</i>	4
<i>Des atouts environnementaux</i>	5
<i>Une politique de long terme</i>	6
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	7
Les investissements en faveur de la préservation de l'environnement	8
Les provisions et garanties financières	10
Les matières premières	10
La gestion des « déchets »	12
<i>La lutte contre le gaspillage alimentaire</i>	13
Les consommations énergétiques	13
<i>Les combustibles (installations fixes)</i>	13
<i>L'électricité</i>	14
<i>L'utilisation d'énergies renouvelables</i>	15
Les émissions atmosphériques	15
<i>Les gaz à effet de serre</i>	15
<i>Les autres émissions atmosphériques</i>	16
Les prélèvements d'eau	17
Les rejets d'eaux usées	18
Les sols	18
<i>Le recyclage agricole des boues d'épuration</i>	18
<i>Les sols des sites du groupe</i>	19
Les nuisances sonores et toute autre forme de pollution	19
Les incidents environnementaux	20
La biodiversité	20
Les effets du changement climatique	21
INFORMATIONS SOCIALES	22
Le capital humain du groupe	23
Le développement des compétences	23
Égalité des chances et diversité	24
La santé et la sécurité des salariés	25
<i>Les actions de prévention</i>	25
<i>Les accidents du travail et maladies professionnelles</i>	26
AU CŒUR DES TERRITOIRES	27
Impacts territoriaux et économiques	28
Politique fiscale	28
La loyauté des pratiques	28
Les achats et la sous-traitance	29
La sécurité des produits	29
Les partenariats	29
Les droits de l'Homme et les actions éducatives	30
<i>Soutien à l'Unicef</i>	30
<i>Lutte contre le harcèlement scolaire</i>	31
SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENJEUX	32
RAPPORT DE VÉRIFICATION	34

PRÉSENTATION DU GROUPE

Le groupe Exacompta Clairefontaine est à la fois producteur et transformateur de papier, cela lui permet de contrôler la qualité de ses produits à toutes les étapes de leur fabrication.

Sa ligne directrice est de fabriquer ce qu'il vend et de vendre ce qu'il fabrique. Il n'est ni un revendeur, ni un sous-traitant.

Sa force est de s'appuyer sur des marques, qu'une politique de qualité et de communication a fidélisé auprès des consommateurs et des entreprises.

SES PRINCIPAUX MÉTIERS

PAPIERS D'IMPRESSION ET D'ÉCRITURE

Depuis 1858, les **Papeteries de Clairefontaine** fabriquent des papiers d'impression et d'écriture. Avec cinq machines réparties sur quatre sites, le groupe en a produit près de 271 000 tonnes en 2020 (tonnage brut). Le positionnement qualitatif de ces papiers destinés à la bureautique, l'impression, la fabrication d'articles de papeterie ou de classement est très majoritairement en haut de gamme.



Depuis 2008, la consommation des papiers et des articles de papeterie diminue sous l'effet du développement des moyens informatiques de notation et de transmission des données, ainsi que des campagnes injustifiées de dénigrement écologique.

Les matières premières principales utilisées par **Clairefontaine**, **Mandeure** et **Schut** sont des pâtes à papiers vierges ou recyclées achetées sur le marché mondial. De son côté, **Everbal** utilise une technologie qui lui permet de produire 100 kg de papier avec seulement 106 kg de vieux papiers.



Les papiers du groupe sont concurrencés par ceux de gros fabricants produisant également leurs pâtes. Ceux-ci ont un avantage structurel pour leurs prix de revient et ne subissent pas les variations de prix du marché des pâtes marchandes.

ARTICLES DE PAPETERIE

Il en a été fabriqué dès la fin du XIX^{ème} siècle sur le site des **Papeteries de Clairefontaine** et depuis 1930 chez **Exacompta**. Cette activité représente 77 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe et en fait un des premiers européens dans ce domaine.

Des cahiers, copies, blocs, enveloppes, registres, agendas, la fabrication s'est étendue durant ces trente dernières années aux articles de classement, à ceux pour les beaux-arts et les loisirs créatifs, ainsi qu'aux calendriers. Le savoir-faire du groupe permet également de proposer des prestations dans le domaine de l'imprimerie.

Le groupe a engagé depuis 2014 une diversification vers le développement de photos numériques et services connexes par l'acquisition de **Photoweb** et **Invaders Corp (Lalalab)**.

En 2019, l'acquisition de Eurowrap lui a permis de devenir un acteur important dans le domaine du papier cadeau.



Une grande part des articles de papeterie fait l'objet d'achats saisonniers ; cela induit une charge variable des ateliers et des surstocks coûteux en place et en trésorerie.

SES MARCHÉS

Le groupe Exacompta Clairefontaine vend aux revendeurs de papier, à certains imprimeurs ou transformateurs, aux fournisseuristes de bureaux, aux détaillants et aux grandes surfaces. Il n'exerce cette activité de distribution qu'en aval de celles de la production de papiers et d'articles de papeterie. À l'exception des produits du département digital photos, le groupe ne vend pas directement aux consommateurs finaux.



Pour maintenir l'activité des ateliers en accompagnant les demandes de la clientèle, il faut multiplier les références fabriquées. Celles-ci se chiffrent en 2019 à plus de 20 000 pour le groupe. Les séries économiques diminuent, ce qui engendre une augmentation des prix de revient.

Vis-à-vis des professionnels et des utilisateurs, le groupe privilégie la vente de produits portant ses propres marques. Les plus connues couvrent plusieurs familles de produits, par exemple :

- **Clairefontaine** en papiers, cahiers, enveloppes, articles de beaux-arts.
- **Exacompta** en registres et manuels comptables, agendas, articles de classement.

De même, les gammes des agendas **Quo Vadis** et des blocs **Rhodia** sont de plus en plus larges.



DES ATOUTS INDUSTRIELS

La qualité des papiers fabriqués par le groupe est le socle qui assure la pérennité de ses produits qu'il s'agisse de papiers vendus en l'état (bobines, rames, ramettes) ou de ceux qui sont transformés en articles de papeterie dans ses propres ateliers avec le même degré d'exigence.

Le groupe investit en moyenne près de 30 millions d'euros par an (5 % du chiffre d'affaires) pour développer et/ou renouveler ses outils de production, de transformation, de distribution.

Il développe les compétences de son personnel en affectant notamment 1% de la masse salariale à la formation continue.

Sa politique de recherche et développement porte principalement sur l'homogénéité, les brillances et les enductions de papiers destinés à des impressions ou des conditionnements spécialisés ; de multiples essais sont effectués sur les cinq machines. Parallèlement, l'utilisation des fibres recyclées est valorisée. Le groupe poursuit également le développement de nouvelles gammes de papiers.

Pour les articles de papeterie, un atelier met au point des équipements spéciaux, des bureaux de design créent des articles inovants. Enfin, le laboratoire de **Photoweb** est en pointe pour les applications numériques personnalisées.

DES ATOUTS COMMERCIAUX

Les consommateurs sont fidèles aux marques du groupe qui sont la signature de la qualité des produits qui les portent. Des campagnes de communication efficaces les font encore mieux connaître. Leur montant représente environ 3 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Le groupe dispose de réseaux de commerciaux exclusivement affectés à la vente des articles de papeterie et des papiers aux commerces spécialisés et aux grandes surfaces. Pour visiter les « grands comptes », les différents départements du groupe disposent par ailleurs de délégués commerciaux.

Une des forces du groupe tient à la multiplicité des références proposées en catalogues. Les principaux sont ceux de **Exacompta**, **Clairefontaine-Rhodia**, **Quo Vadis**, Papiers **Clairefontaine**, et des **Papeteries Sill** pour les GMS (Grandes et Moyennes Surfaces).

Exacompta Clairefontaine dispose également d'une boutique en ligne, **Exaclair Shop**, dédiée aux revendeurs référencés.

EXACLAI *Shop*

Le groupe dispose de cinq plateformes logistiques performantes pour livrer ses clients sur toute l'Europe de l'Ouest :

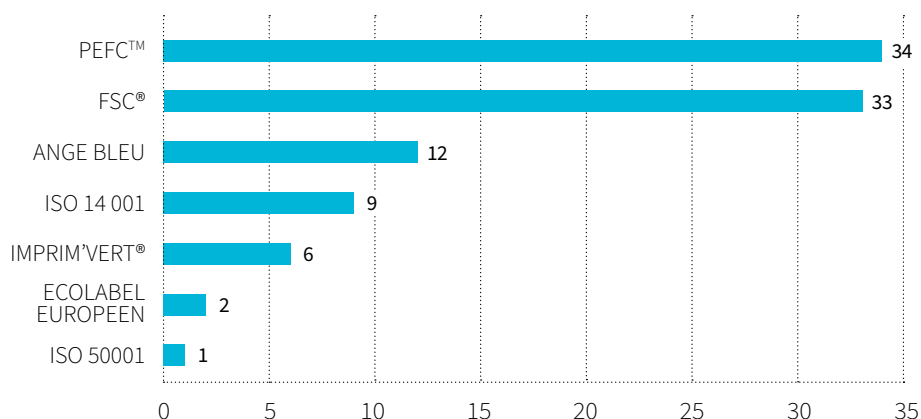
- Vémars (93) pour **Exacompta**
- Ottmarsheim (68) pour **Clairefontaine Rhodia**
- Etival-Clairefontaine (88) pour les papiers **Clairefontaine**
- Carquefou (44) pour **Quo Vadis**
- Wizernes (62) pour **Papeteries Sill** avec la vente aux GMS.

DES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX

Une attention toute particulière est portée à la préservation de l'environnement. Au-delà du respect des obligations réglementaires, certains sites du groupe ont obtenu des certifications environnementales :

- FSC® et PEFC™ : chaînes de contrôle pour l'utilisation de fibres de cellulose provenant de forêts gérées durablement ;
- Ange Bleu : utilisation de matières fibreuses ou plastiques recyclées en limitant l'emploi de substances dangereuses ;
- Ecolabel Européen : limitation des rejets atmosphériques et aqueux durant la fabrication, restriction d'emploi de substances dangereuses et utilisation plus efficace de l'énergie ;
- Imprim'Vert®, ISO 14 001, ISO 50 001 : mise en place d'une organisation pour améliorer la performance environnementale globale des sites.

Nombre de sites certifiés par référentiel



*Certaines charges pesant sur le groupe le pénalisent gravement vis-à-vis de ses concurrents européens. Par exemple, au titre de l'année 2019, les **Papeteries de Clairefontaine** paient plus de 1,7 millions d'euros au titre de la responsabilité élargie du producteur (REP) pour la mise sur le marché des papiers graphiques. Cette contribution obligatoire n'existe dans aucun autre pays européen et les producteurs étrangers vendant en France la font payer par les distributeurs.*

UNE POLITIQUE DE LONG TERME ---

Établissements Charles Nusse SA détient plus de 80 % du capital d'Exacompta Clairefontaine. Cette holding familiale anime et contrôle le groupe lui permettant d'avoir une politique cohérente sur le long terme.

Dans une industrie à caractère très capitalistique, le groupe a mis en réserve en moyenne trois quarts des résultats consolidés du groupe. Bien que sa trésorerie soit satisfaisante, ses investissements importants, internes ou externes, sont financés par des emprunts à moyen et long terme.

Exacompta Clairefontaine a pour politique de détenir à 100 % toutes ses filiales, directes ou indirectes, ce qui écarte l'implication d'intérêts minoritaires.

Le groupe est décentralisé en cinq départements dirigés par des responsables partageant les mêmes valeurs, à même de prendre des décisions rapides en cohérence avec la politique générale définie. Avec plus de 160 ans d'histoire, les choix opérés jusqu'à présent démontrent la pertinence de ses orientations stratégiques, lesquelles prennent notamment en compte ses responsabilités environnementale, sociale et sociétale.

Pour autant, cela n'empêche pas le groupe Exacompta Clairefontaine d'appréhender les enjeux détaillés ci-après comme autant de défis à relever pour assurer sa pérennité :

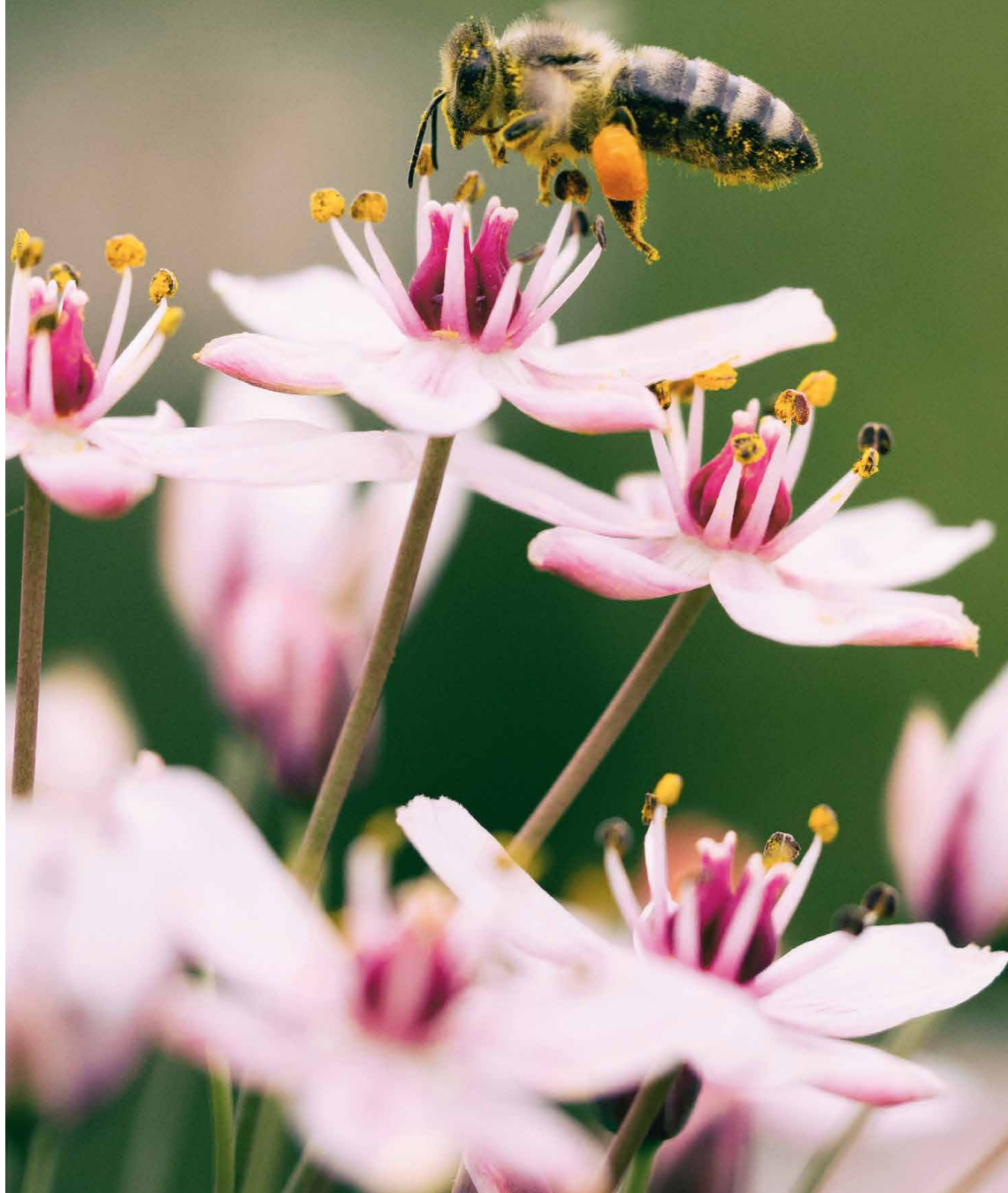
- les tendances de consommation et la place toujours plus présente du numérique,
- la gestion durable des forêts, que ce soit en termes d'utilisation durable des ressources, de préservation de la biodiversité ou de soutien aux communautés locales,
- la consommation énergétique importante des activités de production de papier, dans une période où la transition énergie-climat se fait plus pressante,
- la nécessité de maîtriser les prélèvements d'eau et d'améliorer la qualité des rejets,
- la préservation de la santé et de la sécurité des salariés,
- ainsi que la gestion et le développement de leurs compétences.

Ces sujets prioritaires, dont la liste n'est pas exhaustive, ont été identifiés en croisant :

- des études sectorielles,
- des études de benchmark réalisées sur les meilleures pratiques identifiées,
- des questionnaires sectoriels proposés par les parties prenantes (notamment le WWF),
- l'accompagnement par un expert indépendant.

Ce rapport porte sur l'exercice 2019, il ne traite donc pas des mesures et des conséquences spécifiques à l'épidémie de Covid-19.

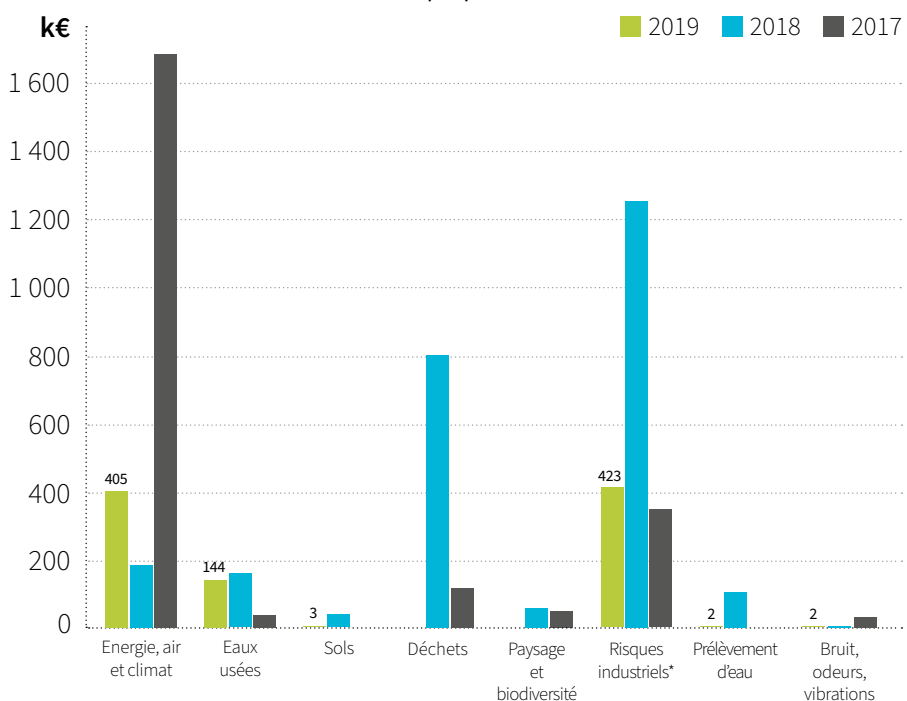
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES



LES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque année, le groupe investit pour améliorer la performance environnementale des usines et apporte son soutien à des actions en faveur de la préservation de l'environnement. En 2019, la somme des principaux investissements sur cette thématique atteint 979 k€.

Répartition des investissements par thématique
(k€)



Quelques exemples d'actions menées par les entreprises du groupe en 2019 :

- **économies d'énergie**

- **Manuclass, Exacompta, Biella-Falken, Quo Vadis, Raynard** : remplacement des éclairages traditionnels par des LED ;
- **Quo Vadis** : mise en place de 52 destratificateurs pour éviter des écarts de température importants entre le sol et le plafond des entrepôts ;
- **Raynard, Ernst Stadelmann, Papeteries Sill** : remplacement de compresseurs anciens par des modèles moins énergivores avec récupération de chaleur ;
- **Papeteries de Clairefontaine** : isolation thermique des parties du réseau de vapeur et de condensats ;

- **Papeterie de Mandeu** : aménagement de nouveaux locaux isolés thermiquement et phoniquement, ventilation par VMC double flux, chauffage par pompe à chaleur avec régulation centralisée ;
- risques industriels
 - **Papeterie de Mandeu, Eurowrap (DK)** : installation de systèmes de détection et d'alarme incendie ;
 - **Papeteries de Clairefontaine** : remise en état de dispositifs de désenfumage ;
- émissions atmosphériques
 - **Exacompta** : mise en place d'un dispositif de ventilation des cuves de recueil des eaux d'impression ;
- traitement des eaux usées
 - **Everbal** : ensemencement biologique des lagunes pour améliorer le traitement des eaux de process ;
- bruit
 - **Exacompta** : traitement acoustique d'un local électrique ;
- traitement des eaux usées
 - **Papeteries de Clairefontaine** : poursuite de la campagne de recherche de fuite d'eau sur le réseau d'eau potable.



Panneaux photovoltaïques - SCHUT PAPIER (Pays-Bas)

LES PROVISIONS ET GARANTIES FINANCIÈRES

Depuis le 1er juillet 2014, deux des papeteries françaises du groupe sont soumises à l'obligation de constituer des garanties financières pour la mise en sécurité des usines en cas de cessation d'activité. Les 323 k€ prévus pourraient notamment être utilisés pour traiter un risque environnemental résiduel avant la réhabilitation des sites.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Les papiers produits par le groupe sont majoritairement composés de fibres de cellulose. Les pâtes à papier vierges utilisées sont fabriquées à partir de bois provenant de forêts gérées durablement. Cette gestion a notamment pour but de conserver la biodiversité, d'assurer la santé et la vitalité des forêts et de garantir leurs fonctions socio-économiques. Des fibres recyclées sont également utilisées pour produire certains papiers, **Everbal** en a d'ailleurs fait sa spécialité.

Le groupe a fait certifier sa chaîne de contrôle suivant les référentiels FSC® et PEFC™ pour garantir la traçabilité de l'origine des fibres.

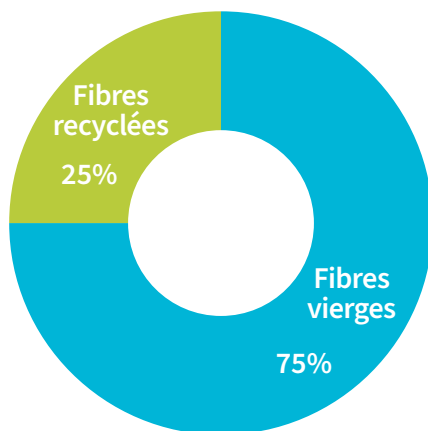


La marque de la gestion forestière responsable



Pour 2019, la consommation de fibres vierges et de fibres de récupération des sites producteurs de papier s'établit à 198 675 tonnes (193 126 tonnes en 2018). Ces usines filtrent les eaux de process afin d'en récupérer et réutiliser le maximum.

Types de fibres utilisées pour la production des papiers



La production de papier nécessite également l'utilisation d'amidon, de charges minérales et d'adjuvants divers qui confèrent la coloration et les propriétés d'usage (impression, écriture) attendues pour les produits fabriqués.

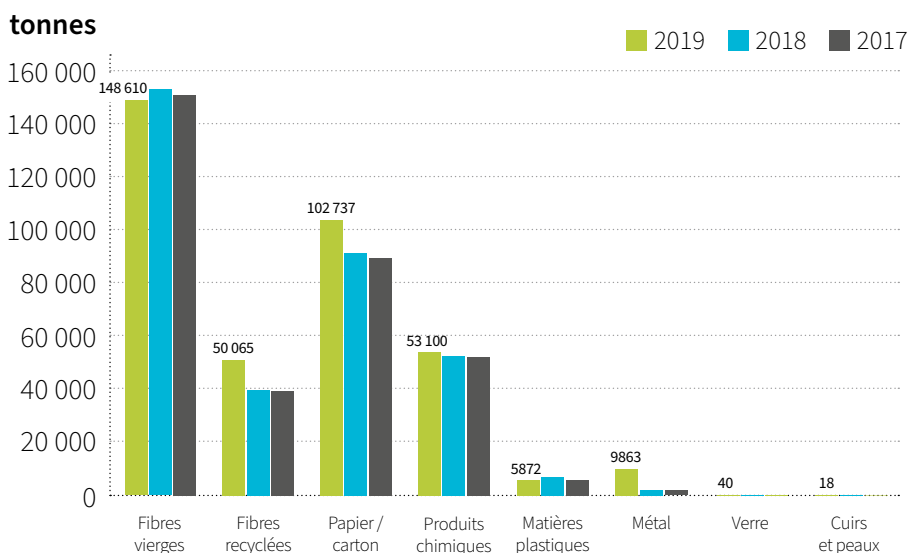
Des agents de rétention sont aussi ajoutés afin d'améliorer la fixation des adjuvants sur les fibres et ainsi limiter leur consommation.

Une partie de ces papiers est ensuite utilisée par les usines de transformation du groupe en association avec différents matériaux : carte, carton gris, éléments métalliques (ex. : œillets, mécanismes de classeurs), colles et encres pour fabriquer des milliers de références de cahiers, blocs, répertoires, agendas et articles de classement.

Le groupe utilise également des matières plastiques pour lesquelles une grande attention est apportée. À titre d'exemple, la société **Ernst Stadelmann** consomme par an environ 1 500 tonnes de granules polystyrène (PS) et polypropylène (PP) pour l'injection des produits de bureau (caisson à tiroirs, bacs à courrier...). Sur 10 ans le taux de granules recyclés certifiés « Ange bleu » utilisés dans la production est passé de 0 % à 62 % réduisant ainsi significativement l'empreinte carbone de l'entreprise.

Outre son importance pour la satisfaction des clients, le contrôle qualité a aussi une vertu environnementale. La vérification des produits à toutes les étapes de la production permet de détecter rapidement les dérives, d'éviter une surconsommation de matières premières et de limiter les quantités de déchets générées.

Matières premières principales* (hors emballage)
utilisées par les sites de production
 (tonnes)



*Seule une partie des matières premières a pu être comptabilisée en raison de la variété des unités de mesure utilisées (à la pièce, au m, au m²). À noter également que les articles finis achetés (négoce), généralement multimatériaux, ne sont pas pris en compte.

LA GESTION DES « DÉCHETS »

Le développement du concept d'économie circulaire devrait entraîner à terme la disparition de la notion de « déchets » au profit de celle de « matières premières secondaires ». Ces matières récupérées peuvent en effet être utilisées en substitution partielle de matières premières vierges. En ce sens, l'industrie papetière est un des moteurs de l'économie circulaire.

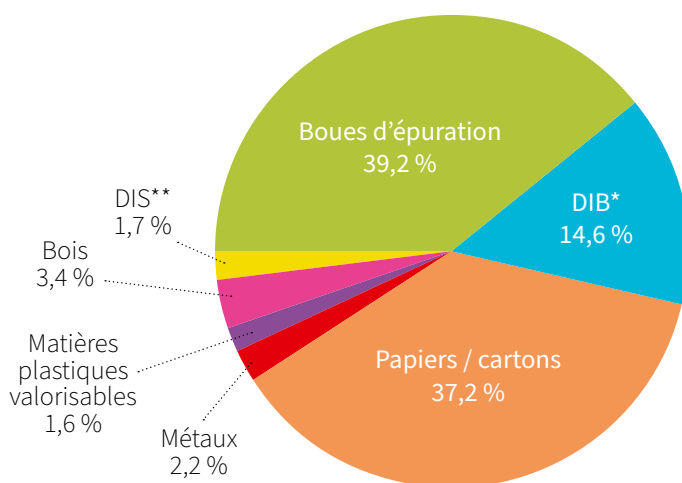
Ce principe est d'ailleurs appliqué au sein même du groupe. Une part importante des rebuts de papiers collectés sur les sites de transformation alimente l'usine d'**Everbal** spécialisée dans la production de papiers recyclés.

La collecte sélective des autres types de déchets (ex. : plastiques, métaux) permet également de favoriser leur valorisation par recyclage des matières dans les filières adaptées.

Les boues générées par les stations d'épuration des papeteries font l'objet d'une valorisation agricole précédée ou non d'une opération de compostage ou de méthanisation. Lorsque les déchets collectés ne sont pas recyclables, la valorisation énergétique est envisagée. En dernier recours, les déchets non valorisables sont transférés vers des centres de traitement spécialisés chargés de leur élimination. Nos collaborateurs sont régulièrement sensibilisés au tri des déchets de façon à améliorer nos performances.

Au total, 33 337 tonnes de déchets ont été générées par les activités du groupe en 2019 (31 104 tonnes en 2018), dont une majorité fait l'objet d'une valorisation.

Déchets - Répartition par catégorie



*DIB : Déchets industriels banals
**DIS : Déchets industriels spéciaux

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Aucune entreprise du groupe ne dispose sur site d'un service de restauration collective.

Les collaborateurs prenant leur repas sur place gèrent de façon autonome leur alimentation. Seule une entité propose à ses salariés, la livraison journalière de repas préparés en portions individuelles. Dans les deux cas, le risque de gaspillage alimentaire est très limité.

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Le process de fabrication du papier est relativement gourmand en énergie :

- combustibles pour produire la vapeur nécessaire au séchage du papier,
- électricité notamment pour le raffinage des fibres, le pompage des liquides et l'entraînement des machines.



Les variations des prix de l'énergie peuvent impacter fortement les prix de revient.

Les papeteries ont donc mené de longue date des actions permettant de limiter ces consommations (isolation des hottes de sécherie, récupération de chaleur pour le chauffage des eaux de process et des locaux, installation de variateurs de vitesse sur les moteurs, etc.).

Les sites de transformation travaillent également sur ces thématiques en achetant des matériels moins énergivores ou en essayant d'optimiser l'éclairage et le chauffage des locaux.

Il est à noter que les systèmes de management de l'énergie mis en place par **Papeteries de Clairefontaine** et **Biella-Falken** ont été certifiés suivant la norme ISO 50 001.

LES COMBUSTIBLES (INSTALLATIONS FIXES)

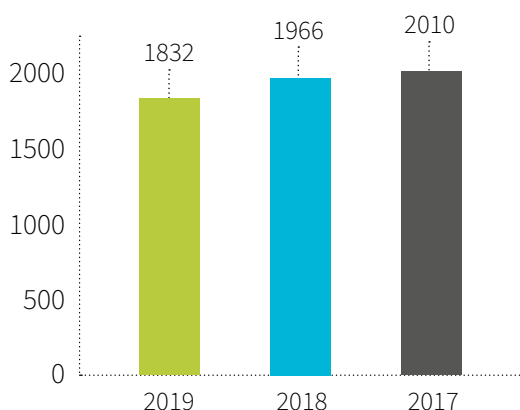
En 2019, les papeteries du groupe ont absorbé à elles seules plus de 96 % des combustibles consommés par le groupe.

Le gaz naturel est le combustible majoritairement utilisé sur nos sites. Il s'agit du combustible fossile qui émet le moins de polluants lors de sa combustion.

Grâce à ses deux chaudières biomasse, **Everbal** n'utilise le fioul lourd que lors les périodes de maintenance de ses équipements principaux.

La centrale thermique des **Papeteries de Clairefontaine**, quant à elle, est basée sur le principe de la cogénération, permettant la production simultanée de vapeur et d'électricité. Pour cela le site dispose d'une turbine à gaz et de deux turbines à vapeur.

Consommation spécifique moyenne des papeteries (kWh PCI / tonne de papier brute)



Objectif
2025

PAPETERIES : Réduire de 8 % les consommations spécifiques de combustibles des installations fixes par rapport 2016.

→ Situation à fin 2019 : - 11,1 %

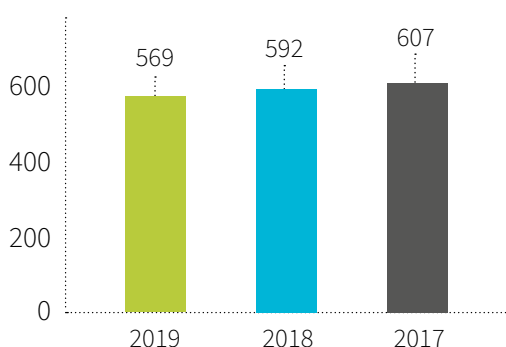
L'ÉLECTRICITÉ

Seuls quelques sites dans le groupe produisent de l'électricité (**Exclair Limited, Schut Papier, Papeteries de Clairefontaine**).

La majorité de l'électricité consommée provient donc du réseau de distribution.

En 2019, les papeteries du groupe ont absorbé 84 % de l'énergie électrique totale consommée par le groupe.

Consommation spécifique moyenne des papeteries (kWh / tonne de papier brute)



Objectif
2025

PAPETERIES : Réduire de 6 % les consommations spécifiques d'électricité par rapport 2016.

→ Situation à fin 2019 : - 7,3 %

L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Chaque fois que possible, le groupe a recours aux énergies renouvelables de façon à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement et notamment sur le réchauffement climatique.

Pour cela, il utilise :

- 2 chaudières biomasse (**Everbal**),
- de la chaleur produite par une chaudière biomasse externalisée (**Ernst Stadelmann**),
- la géothermie (**Photoweb**),
- 1 turbine hydroélectrique (**Papeteries de Clairefontaine**),
- des panneaux solaires photovoltaïques (**Exaclair Limited** et **Schut**).

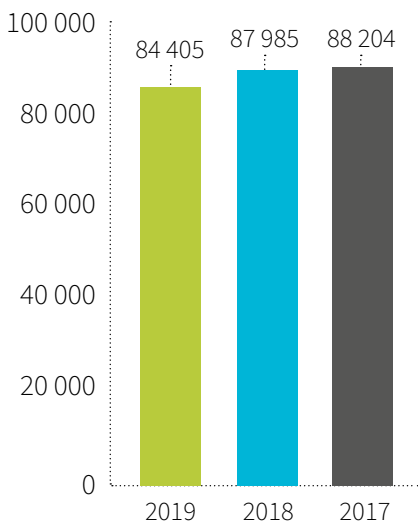
LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

LES GAZ À EFFET DE SERRE

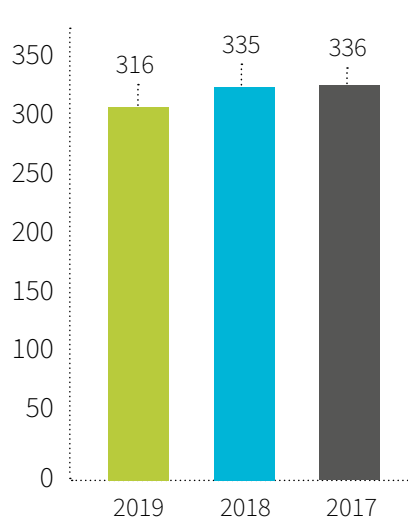
DIOXYDE DE CARBONE (CO₂)

Seules les trois papeteries françaises du groupe sont soumises au Système d'Échange de Quotas d'Émissions de gaz à effet de serre (SEQE) mis en place par l'Union Européenne.

Émissions globales de CO₂ déclarées dans le cadre du SEQE
(tonnes de CO₂)



Émissions spécifiques moyennes
(kg de CO₂ / tonne de papier brute)



Au cours de la phase 3 du SEQE, les quotas gratuits de CO₂ alloués au groupe sont passés de 74 155 en 2013 à 63 859 en 2019 et atteindront 62 160 en 2020. Les quotas manquants doivent être achetés sur le marché d'échange européen. Entre décembre 2016 (4,15 €/t) et décembre 2019, le prix du CO₂ a presque été multiplié par six.

Un des objectifs du groupe Exacompta Clairefontaine est de réduire ses émissions de CO₂ d'origine fossile en investissant dans les énergies renouvelables et en mettant en place des actions visant à limiter les consommations d'énergie.

À noter également que les **Papeteries de Clairefontaine** exportent une partie du CO₂ contenu dans les fumées de ses chaudières vers une unité de production de carbonate de calcium précipité (PCC). En 2019, ce sont 11 927 tonnes de CO₂ qui ont été consommées par le procédé et qui n'ont pas été émises dans l'atmosphère (12 153 tonnes en 2018).

LES POSTES SIGNIFICATIFS D'ÉMISSIONS DE CO₂

Les émissions directes de CO₂ des sources fixes (installations de combustion pour la production de vapeur, le chauffage des bâtiments et la production d'électricité notamment), des sources mobiles (engins de manutention, véhicules de fonction, camions sous le contrôle des entreprises), ainsi que les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité du réseau ont été prises en compte.

Faute de données disponibles, les émissions générées par les transporteurs des matières premières et des produits finis ainsi qu'aux déplacements des collaborateurs n'ont pu être étudiées.

Les installations fixes de combustion représentent le poste principal d'émissions de CO₂.

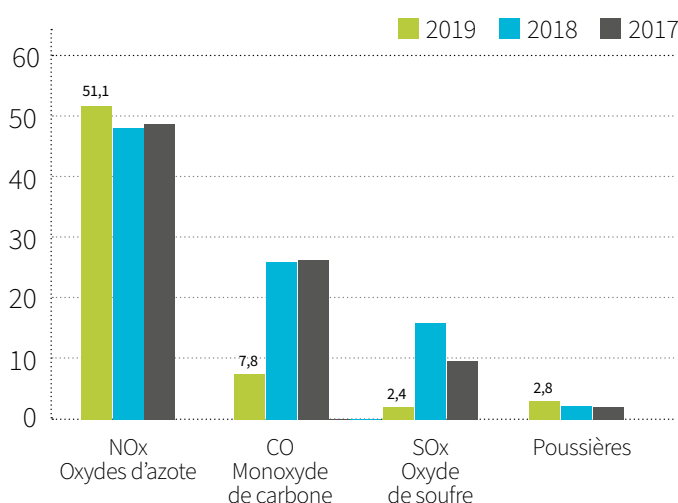
LES AUTRES GAZ À EFFET DE SERRE

À la suite de fuites de fluides frigorigènes sur des installations de climatisation, quatre sites sont à l'origine d'un rejet de 65 kg de gaz fluorés en 2019 (185 kg en 2018). Les autres entreprises du groupe n'ont pas constaté de fuite ou n'ont pu obtenir de données précises à ce sujet.

LES AUTRES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Seules les trois papeteries françaises du groupe sont tenues de réaliser régulièrement des mesures sur les émissions de leurs chaudières.

Autres émissions atmosphériques des papeteries
(tonnes)



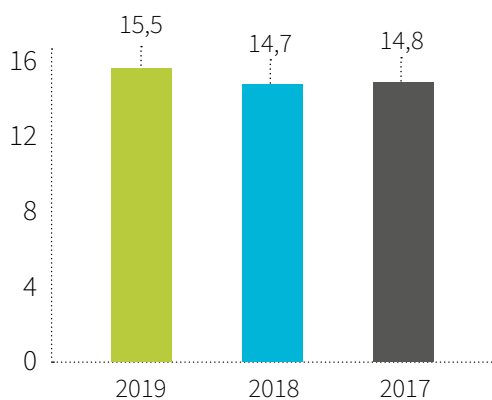
LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU

L'eau est un élément indispensable pour l'industrie papetière et il est essentiel que cette ressource reste pérenne. Le groupe Exacompta Clairefontaine met donc tout en œuvre pour la préserver et réduire ses prélèvements.

Les papeteries sont les unités les plus utilisatrices d'eau dans le groupe. En 2019, elles ont cumulé à elles seules 98 % de la consommation totale des eaux superficielles et souterraines, eau potable incluse. Néanmoins, une part importante de l'eau puisée est restituée au milieu naturel après traitement.

À l'exception des sites papetiers lors des périodes de sécheresse sévère, les usines du groupe n'ont jamais subi de restriction de prélèvement d'eau.

Prélèvements d'eau des papeteries (m³/tonne de papier brute)



Objectif
2025

PAPETERIES : Réduire de 8 % les consommations spécifiques d'eau par rapport 2016. (15,4 m³/tonne de papier brute)

→ **Situation à fin 2019 : +0,9 %**



La Meurthe à Etival-Clairefontaine (Vosges)

LES REJETS D'EAUX USÉES

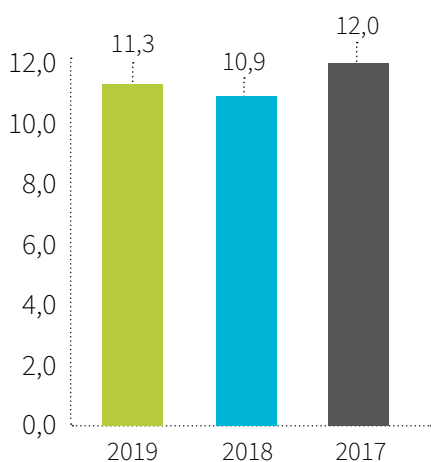
Les papeteries du groupe sont dotées de stations d'épuration permettant de limiter le rejet d'éléments polluants dans le milieu naturel.

Ce sont les seuls sites à mesurer très régulièrement, journalièrement pour certains paramètres, la qualité des eaux usées rejetées.

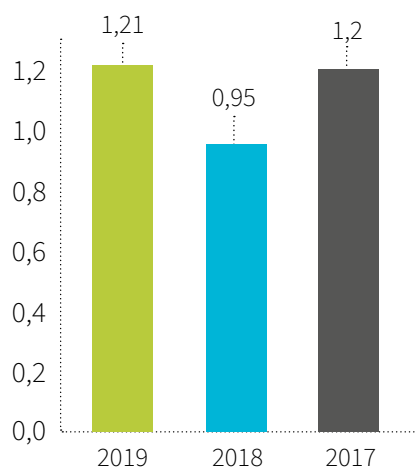
Les autres entités du groupe ne consommant que très peu d'eau, elles sont raccordées à des stations d'épuration urbaines ou traitent leurs effluents comme des déchets industriels spéciaux.

Émissions spécifiques des papeteries

Volumes d'eaux usées rejetés
(m³/tonne de papier brute)



Rejets de DCO*
(kg de DCO/tonne de papier brute)



*Demande Chimique en Oxygène

LES SOLS

LE RECYCLAGE AGRICOLE DES BOUES D'ÉPURATION

Les boues d'épuration générées lors du traitement des effluents du process papetier sont généralement valorisées directement en agriculture ou préalablement transformées en compost normalisé (NF U44-095). En 2018, la **Papeterie de Mandeure** a également mis en place une filière de traitement par méthanisation.

Les boues de papeteries comportent des éléments d'intérêt agronomique permettant la substitution d'une partie des engrais chimiques traditionnels.

Elles sont surtout recyclées en agriculture comme :

- amendement organique : riches en fibres de cellulose, ces boues ont une action bénéfique sur la structure des sols ;
- amendement calcique : un épandage apporte en moyenne un peu plus de 2,5 tonnes de chaux par hectare.

Les teneurs en éléments traces métalliques (ETM) et composés traces organiques (CTO) des boues sont très inférieures aux valeurs limites fixées par la réglementation.

LES SOLS DES SITES DU GROUPE

Le taux moyen d'imperméabilisation des sols des sites industriels du groupe est d'environ 50 %.

Ces surfaces imperméabilisées sont constituées par les bâtiments, les voies de circulation et les parkings. Les surfaces libres sont des espaces verts, des zones de lagunage ou des réserves foncières.

La réglementation impose à tous les sites de stocker les produits et déchets potentiellement dangereux sur des dispositifs de rétention, afin de recueillir tout écoulement éventuel et ainsi réduire les risques de pollution des sols.

Jusqu'à présent, seuls deux diagnostics de pollution des sols ont été réalisés sur des sites en activité dans le groupe en 2003. Le premier a fait suite à une rupture accidentelle de canalisation d'hydrocarbures, le second a été effectué au droit d'un ancien dépôt de charbon pour évaluer une pollution historique potentielle.

LES NUISANCES SONORES ET TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION

Les activités des usines sont réalisées dans des bâtiments fermés permettant de limiter les nuisances sonores pour les riverains. En complément, quelques sites sont équipés de dispositifs d'atténuation des niveaux sonores (silencieux, cabines d'isolation phonique pour les parties bruyantes de certaines machines).

Les papeteries étant équipées de stations d'épuration, des nuisances olfactives peuvent être ressenties très ponctuellement aux abords des installations.

L'éclairage de nuit sur les sites du groupe est limité aux entités qui travaillent en équipes (matin, après-midi, nuit). Les parties non occupées ne sont pas éclairées. Dans ces usines, des éclairages extérieurs sont également maintenus pour réduire les risques d'accidents, notamment sur les voies de circulations et les parkings.

LES INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX

Malgré toutes les précautions prises pour réduire les risques, le groupe déplore en 2019 un incident environnemental sur le site de production d'Etival-Clairefontaine.

Lors d'une opération de débouchage d'une canalisation de transport de carbonate de calcium liquide, des eaux de nettoyage se sont écoulées dans le canal d'alimentation en eau de l'usine. Cela a occasionné une coloration blanchâtre de la rivière, sans incidence sur la faune ou la flore. Des actions correctives ont été mises en œuvre afin que cette situation ne se renouvelle pas.

LA BIODIVERSITÉ

Le groupe Exacompta Clairefontaine soutient différentes actions en faveur de la préservation de la biodiversité.



OceanoScientific

Depuis 2014, les **Papeteries de Clairefontaine** ont versé la somme de 294 k€ à l'association OceanoScientific. Cette structure philanthropique d'intérêt général œuvre à la protection de l'Océan et à l'observation des causes et conséquences du changement climatique à l'interface océan-atmosphère.

Grâce notamment à ce soutien, l'association programme régulièrement des expéditions scientifiques et de sensibilisation du grand public.

Il était notamment prévu au premier trimestre 2020 le départ de l'expédition intitulée « Contaminants Méditerranée 2020 » en collaboration avec l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique et l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer. Il s'agissait notamment d'étudier la nature et la densité des contaminants organiques qui empoisonnent le phytoplancton, base de la chaîne alimentaire. En raison de l'épidémie de Covid-19 et compte tenu de la fermeture de l'Espace Schengen, l'expédition est pour l'instant reportée à fin septembre 2020.



Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

Depuis 2005, une convention de gestion lie les **Papeteries de Clairefontaine** et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Lorraine. Il s'agit notamment de préserver, sur des terrains appartenant à l'entreprise, des prairies de fauche abritant un papillon inscrit sur la liste des insectes protégés en France : l'Azuré des Paluds.

En raison de la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, cet espace naturel est également intégré à une zone Natura 2000.



La convention de gestion initiale d'une durée de 15 ans arrive à son terme. Le renouvellement de cet engagement est en cours de validation avec le CEN et nos partenaires agriculteurs qui assurent l'entretien de ces prairies à sauvegarder.

LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour l'instant, les effets du changement climatique n'ont pas eu d'incidence significative sur les activités du groupe Exacompta Clairefontaine. Néanmoins, l'industrie papetière pourrait être impactée par ce phénomène sur plusieurs plans.



Les périodes de sécheresses prolongées ont tendance à être plus fréquentes et plus sévères ces dernières années. Des restrictions d'usage de l'eau pourraient occasionner une limitation de la capacité de production des papeteries.



En période d'étiage, c'est-à-dire lorsqu'un cours d'eau est à son niveau le plus bas, la capacité d'autoépuration du milieu naturel est plus faible. Pendant cette période, tout dysfonctionnement d'un ouvrage de traitement des eaux usées peut entraîner un rejet néfaste pour la faune et la flore aquatiques.



Certaines matières premières utilisées par les papeteries sont issues du monde agricole, c'est notamment le cas des amidons issus du blé, du maïs et de la pomme de terre. Les dérèglements climatiques pourraient avoir des conséquences sur la disponibilité de ces ressources dont une part importante est utilisée pour l'alimentation humaine et animale.

INFORMATIONS SOCIALES



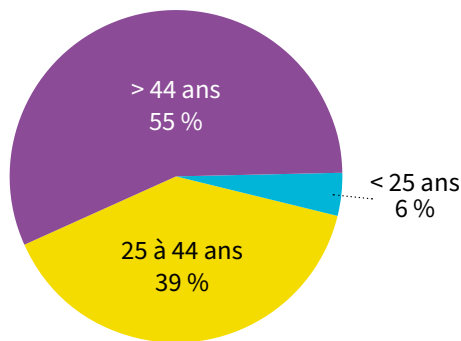
LE CAPITAL HUMAIN DU GROUPE

À fin 2019, Exacompta Clairefontaine comptait plus de 3 600 salariés, dont environ 70 % basés en France.

Dans cet effectif, hors sociétés acquises en 2019 (données incomplètes), la répartition femme/homme est respectivement de 41 et 59 %. La grande majorité d'entre eux (94 %) est employée en contrat à durée indéterminée.

En ce qui concerne les mouvements d'effectifs, les départs liés à des fins de contrat sont majoritaires (62 %), ce qui est le reflet de la saisonnalité d'une partie des activités du groupe. Le recours à des CDD ou intérimaires au cours de l'année permet de faire face à des fluctuations de travail dans les activités dites de façonnage pour préparer la rentrée scolaire, la fabrication des produits millésimés (calendriers, agendas...) ou encore les périodes de fêtes ou de vacances (livres photos).

Répartition des effectifs par catégories d'âges



La part la plus importante des salariés du groupe a plus de 44 ans. Or, de nombreux métiers nécessitent des connaissances et des savoir-faire qu'il est important de ne pas voir disparaître avec le départ à la retraite des plus âgés.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Face aux évolutions du marché et des nouvelles technologies, les entreprises du groupe doivent être agiles pour s'adapter rapidement à la demande. Cela nécessite d'accompagner et d'anticiper la transformation des métiers et de l'organisation du travail.

Ainsi, en étroite collaboration, les équipes des ressources humaines et les responsables d'activités s'attachent en permanence à mettre en adéquation les compétences des collaborateurs et les besoins des entreprises. Une fois ces besoins identifiés, des programmes de formation sont établis et mis en œuvre.

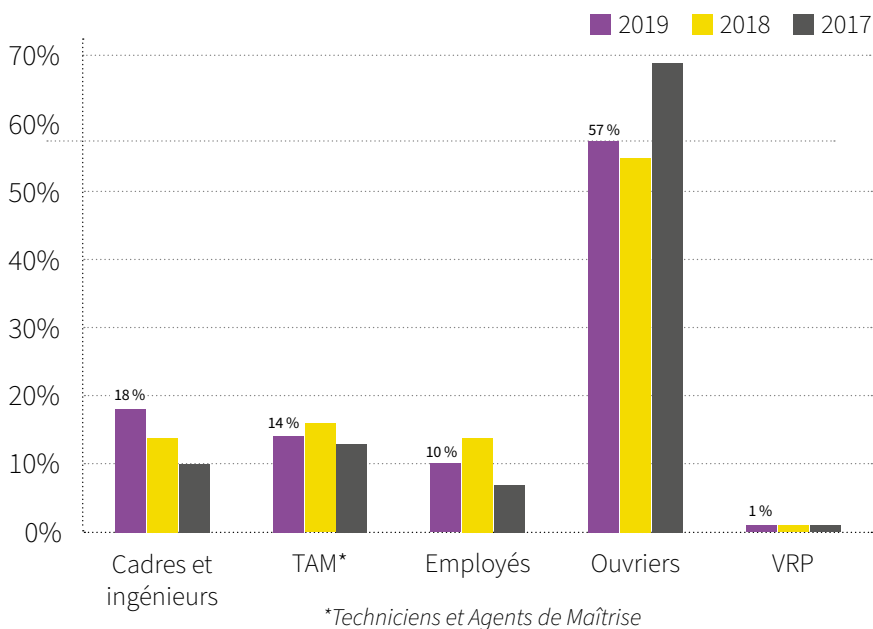
Dans cet environnement en mouvement, la reconnaissance et transmission des savoir-faire sont néanmoins essentielles et l'anticipation des départs en retraite primordiale.

Pour ce faire, des entreprises du groupe encouragent notamment les salariés à faire reconnaître leurs compétences spécifiques ou transverses par le biais des certificats de qualification professionnelle (CQP).

Des entreprises pratiquent également le tutorat afin de transmettre le savoir-faire des personnels expérimentés avant leur départ en retraite ou pour développer la polyvalence des salariés.

En 2019, hors sociétés acquises en cours d'année, le groupe a dispensé, directement ou par le biais d'organismes agréés, un total de 25 171 heures de formation (23 159 heures en 2018) pour un coût de 1 617 k€. L'intégralité du nombre d'heures de formation et des coûts associés n'a pu être collecté, certaines sociétés n'ayant pu fournir le détail de ces informations.

**Répartition du nombre d'heures de formation
par catégorie socioprofessionnelle**



ÉGALITÉ DES CHANCES ET DIVERSITÉ

Les principes d'égalité professionnelle, de non-discrimination et de diversité sont des valeurs essentielles que le groupe Exacompta Clairefontaine tient à garantir.

Le groupe privilégie les compétences dans l'accès à l'emploi comme dans l'évolution professionnelle, indépendamment du sexe ou de l'origine ethnique des salariés.

La formation professionnelle constitue un levier majeur qui participe à la réduction des inégalités existantes dans les parcours professionnels des hommes et des femmes.

Le groupe intègre également avec dans ses effectifs les personnes en situation de handicap (117 à fin 2019) si besoin en adaptant les postes de travail.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Une des préoccupations majeures du groupe est d'assurer à ses collaborateurs les meilleures conditions de travail pour garantir leur santé et leur sécurité. Dans cette optique, chaque site dédié à la production ou à la logistique dispose d'un référent sécurité.

Sur la base de l'analyse des risques professionnels, des plans d'actions sécurité sont mis en œuvre pour éliminer ou atténuer les risques qui ne peuvent être totalement évités.

En 2019, plus de 2 270 k€ (1 500 k€ en 2018) ont été investis pour améliorer la sécurité du personnel.

Un aperçu des actions menées est présenté ci-dessous :

- réduction des travaux répétitifs et amélioration de l'ergonomie
 - **AFA** : mise en place d'une refendeuse automatique de bobines de plastique pour les couvertures d'agendas ;
 - **Cartorel, Raynard, Claircell, Manuclass, Rolfax** : acquisition de machines (assembleuse, finition, margeurs d'encarts et étiqueteuses) qui limitent également les postures pénibles et suppriment des opérations de manutention manuelle
 - **Quo Vadis** : installation de 2 machines automatisées pour rabattre les bords de couvertures d'agendas ;
 - **Clairefontaine Rhodia** : achat d'une housseuse automatique de palettes ;
- aide à la manutention et à la limitation du port de charges
 - **Photoweb** : pose d'une potence articulée associée à un palan équipé d'un outil magnétique pour faciliter le changement de forme sur des presses,
 - **Rolfax** : installation d'une encaisseuse automatique et d'un robot palettiseur ;
 - **Claircell, Claircell Ingenierie, Manuclass, Papeteries de Clairefontaine** : modernisation du parc d'engins de manutention et d'appareils d'aide à la manutention ;
 - **AFA** : aménagement de deux postes de conditionnement pilotes avec tables ergonomiques, transpalettes électriques et dessertes à roulettes ;
 - **Biella Falken** : modification de fixations de cylindres pour en minimiser le poids
- sécurisation des équipements de travail
 - **Papeterie de Mandeure** : installation de caméras de recul sur des chariots élévateurs ;
 - **Papeteries de Clairefontaine** : mise en place de bloqueurs de roues pour immobiliser efficacement les camions sur 6 quais d'expédition ;
- protection contre les chutes de hauteur
 - **Everbal** : réalisation de passerelles d'accès aux presses d'enduction sur machine à papier.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Dans le groupe en 2019, hors sociétés acquises en 2019, les accidents du travail, accidents de trajet compris, ont occasionné 5 198 jours d'arrêt (3 985 jours en 2018).

	2019	2018	2017
Taux de fréquence Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées	25,2	25,8	23,7
Taux de gravité Nombre de journées de travail perdues pour 1 000 heures travaillées	1,0	0,8	0,8

En ce qui concerne les déclarations de maladies, 8 ont été reconnues au titre de maladies professionnelles dans les sites français du groupe (15 en 2018).

Le groupe Exacompta Clairefontaine renforce en permanence sa politique en matière de sécurité afin d'atteindre le niveau d'accidentologie le plus faible possible.



**Objectif
2025**

*GROUPE : Obtenir un taux de fréquence inférieur à 15.
→ Situation à fin 2019 : 25*

AU CŒUR DES TERRITOIRES



IMPACTS TERRITORIAUX ET ÉCONOMIQUES

Ce rapport est établi pour 38 sociétés, dont l'ensemble des sociétés françaises et 12 filiales étrangères.

Chaque filiale d'Exacompta Clairefontaine est un acteur social et sociétal important en raison de son influence sur les populations locales et de son impact sur la région d'implantation. Le recrutement est fait généralement avec des personnes proches des usines ou des sites d'exploitation mais également dans un périmètre plus large sur des compétences spécifiques.

Par exemple, dans le village d'Étival-Clairefontaine (Vosges), les **Papeteries de Clairefontaine** existent depuis 1858 et emploient plus de 500 salariés. Des liens très étroits se sont donc tissés au fil du temps avec les villes et les villages alentours.

Durant ces trente dernières années, la croissance du groupe s'est en partie faite par des rachats d'entreprises. Elles sont le plus souvent maintenues sur place en les spécialisant sur leur cœur de métier. Ainsi, en France, 80 % de ses salariés travaillent dans 19 usines situées en dehors de la région francilienne.

Depuis l'origine, les actionnaires majoritaires du groupe font partie d'une même famille.

Pour les salariés, la tradition de rentrer dans la même usine que leurs parents demeure aujourd'hui encore une réalité, parfois sur plusieurs générations.

POLITIQUE FISCALE

Le groupe est peu exposé au risque d'évasion fiscale en raison notamment de son organisation.

Aucune entité du groupe n'est implantée dans un « paradis fiscal ».

Toutes les sociétés françaises sont intégrées fiscalement avec une neutralité d'opérations internes au regard de l'impôt.

Les risques liés aux procédures contrôles fiscaux et litiges sont également présentés au paragraphe 2.4.3 du rapport de gestion du groupe.

Les déclarations fiscales, le paiement des impôts et taxes ainsi que la comptabilité sont établis et acquittés dans chaque pays d'implantation des filiales. Les transactions avec les filiales étrangères sont réalisées dans le respect des principes de l'OCDE relatifs aux prix de transfert.

LA LOYAUTE DES PRATIQUES

La lutte contre toute forme de corruption (active ou passive) et contre le blanchiment est une préoccupation importante pour la direction générale. Un code de conduite a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs du groupe en 2017. Il répond, en particulier, aux exigences de la loi du 8 novembre 2016, dite Sapin 2, pour la prévention et la détection des actes de corruption ou de trafic d'influence et est disponible sur le site internet du groupe.

LES ACHATS ET LA SOUS-TRAITANCE

Exacompta Clairefontaine est un groupe français à vocation européenne. Les enjeux sociaux et environnementaux sont pris en compte au travers des certifications exigées par nos clients ou mises en œuvre dans le cadre de la politique QSE du groupe.

Les fournisseurs de matières premières fibreuses (pâtes et papiers) sont pour l'essentiel certifiés FSC®, PEFC™ ou Ange Bleu.

Les fournisseurs imprimeurs sont en général certifiés Imprim'Vert®.

Dans le choix de chaque fournisseur et des produits, le critère du respect de l'environnement est requis. Des éléments de preuve peuvent être exigés et contrôlés, notamment pour les produits certifiés Écolabel Européen.

Le groupe fait peu appel à la sous-traitance et lorsqu'il y a recours, les sous-traitants sont principalement locaux. Ces opérations peuvent également être réalisées au sein même du groupe.

LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

La santé et la sécurité de nos consommateurs sont primordiales. Certaines gammes de produits doivent respecter les exigences normatives et réglementaires relatives à la sécurité des jouets ou à la sécurité sanitaire des matériaux et emballages au contact des aliments. Par exemple, tous les produits de la gamme **Avenue Mandarine** disposent d'un marquage CE jouets.

LES PARTENARIATS

Le groupe est fortement engagé auprès des jeunes dans leur pratique du sport. Chaque discipline participe à l'évolution et à la construction des enfants en véhiculant des valeurs de respect, de dynamisme, de performance, d'ambition et d'égalité.



PSG Handball

Exacompta Clairefontaine sponsorise de nombreuses équipes sportives de jeunes en France et pour différentes disciplines comme le football, le basket, le rugby, le handball (PSG), le hockey ou encore le cyclisme.

Présent dans le monde amateur et loisirs, **Clairefontaine Rhodia** s'associe également à de prestigieux clubs nationaux de football en devenant sponsor maillot principal des équipes de jeunes (de 7 à 19 ans, garçons et filles). Le groupe soutient l'Olympique Lyonnais, le Toulouse FC, le FC Nantes, l'OGC Nice, le SM Caen, l'AS Nancy Lorraine, le Football Club Sochaux-Montbéliard, le RC Lens, l'AJ Auxerre et le RC Strasbourg.

Le groupe soutient également le domaine culturel, dont des festivals ainsi que plusieurs projets au travers du mécénat. Les sociétés s'engagent aussi dans le tissu associatif local lié à leurs salariés.

LES DROITS DE L'HOMME ET LES ACTIONS ÉDUCATIVES

Le groupe Exacompta Clairefontaine est particulièrement attentif au respect des droits de l'Homme et des droits fondamentaux au travail.

L'éducation est le pilier principal des actions de soutien menées par le groupe en faveur de ces principes majeurs. Soutenir la réussite scolaire des enfants est une évidence pour Exacompta Clairefontaine qui met en œuvre des projets concrets en matière d'éducation et de sensibilisation du public aux droits de l'enfant.

SOUTIEN À L'UNICEF

En 2019, Clairefontaine Rhodia a versé une contribution de 294 k€ à l'UNICEF. Ainsi depuis 2004, le groupe a versé plus de 3 400 k€ à cette association humanitaire.

Grâce notamment à cet appui, les actions éducatives se sont poursuivies au Togo.



© UNICEF Togo | 2018 | Tim Webster

Ainsi, le taux de scolarisation s'est remarquablement amélioré ces dernières années et le taux d'achèvement du primaire est passé de 79 % en 2013 à plus de 86 % en 2019.

Pour contribuer à améliorer la disponibilité et la qualité de l'approvisionnement dans les zones d'intervention, UNICEF a soutenu la formation de 180 éducateurs (dont 153 femmes) à la prise en charge des enfants d'âge préscolaire et à la production de jouets éducatifs à partir de matériaux locaux.

Ces deux sessions de formation (20 jours au total de juillet à août 2019) ont permis aux participants d'acquérir des outils sur les différentes étapes du développement de l'enfant, la communication avec les enfants, l'apprentissage par le jeu et la fabrication de jeux éducatifs (blocs logiques, jeux de dominos, etc.) à partir des matériaux disponibles dans leurs communautés.



© UNICEF Togo | 2018 | Tim Webster

Afin d'améliorer les conditions d'apprentissage dans les écoles, UNICEF a soutenu la distribution de matériel d'enseignement et d'apprentissage dans 544 écoles. Du matériel pédagogique composé de manuels scolaires, de guides de l'enseignant, d'un recueil de géométrie et d'autres matériels pédagogiques a été distribué à 2 176 enseignants. 73 060 enfants, dont 35 069 filles, ont vu leurs conditions d'apprentissage s'améliorer grâce à la distribution de cartables et de kits scolaires.

LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE —

En 2019, Clairefontaine s'est aussi engagé pour favoriser la sensibilisation des plus jeunes au fléau du harcèlement scolaire. D'après le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, 10 % des élèves en moyenne sont victimes de harcèlement au sein de leur établissement. Un soutien financier a été apporté à Malika UNG, la fondatrice de Dire-son, pour la création de podcasts originaux sur ce thème. Les 12 épisodes de cette série intitulé « Bullied » (Harcelé) peuvent être écoutés à partir de l'adresse internet suivante : <https://podcast.ausha.co/bullied/>.



SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENJEUX

Enjeux	Politique	Indicateur	Objectif 2025	Résultat à fin 2019
Accompagnement du développement du numérique et de la dématérialisation	Recherche et développement de nouveaux produits sur des segments de marchés plus pérennes	(indicateur à mettre en place)	À définir	-
Gestion durable des forêts	Achat de pâtes à papier vierges certifiées FSC et PEFC	Taux d'achat de fibres certifiées	100 %	94,4 %
Maîtrise des consommations énergétiques	Recherche de sources d'économie d'énergie et mise en place de plans d'actions	Consommation spécifique de combustibles (kWh PCI / tonne de papier brute)	Réduction de 8 % par rapport à 2016	- 11.1%
		Consommation spécifique d'électricité (kWh / tonne de papier brute)	Réduction de 6 % par rapport à 2016	- 7,3%
Préservation des ressources en eau	Recherche de sources d'économie d'eau et mise en place de plans d'actions	Prélèvements spécifiques d'eau (m ³ / tonne de papier brute)	Réduction de 8 % par rapport à 2016	+ 0,9 %
Préservation de la santé et de la sécurité des salariés	Exploitation du document d'évaluation des risques professionnels, mise en place de plans d'actions	Taux de fréquence des accidents du travail Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées	< 15	25
Gestion et développement des compétences des salariés	Identification des compétences existantes à maintenir et des nouvelles à développer, mise en place de plans d'actions	Taux d'emploi des cadres, techniciens et agents de maîtrise	35 %	30,0 %

RAPPORT DE VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Aux actionnaires,

En notre qualité d'Organisme Tiers Indépendant (OTI), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La déclaration a été établie en appliquant les procédures internes de l'entité.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion sur :

- la conformité de la déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des indicateurs clés de performance au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes¹.
- nous avons vérifié que la déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et pour une sélection d'autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants¹, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 24 % et 79 % des données sélectionnées pour ces tests ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2020 sur une durée totale d'intervention de 13 semaines. Nous avons mené 8 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la déclaration.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants : nous attirons l'attention du lecteur sur l'absence d'indicateur clé pour le risque «Développement du numérique et de la dématérialisation» et sur les précisions concernant le périmètre tout au long de la DPEF.

Fait à Toulouse, le 29 avril 2020

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT

Pauline de Saint Front
Directrice associée

¹Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes :
Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- *taux d'achat de fibres certifiées*
- *consommation spécifique de combustibles*
- *consommation spécifique d'électricité*
- *prélèvements spécifiques d'eau*
- *nombre de m³ d'eau prélevés pour obtenir une tonne de papier*
- *taux de fréquence des accidents du travail*
- *taux d'emploi des cadres, techniciens et agents de maîtrise*



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

Siège social
19, rue de l'Abbaye
88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE
www.exacomptaclairefontaine.fr